

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'850'000.--  
destiné à financer l'acquisition ainsi que les travaux de restructuration et  
d'assainissement du bâtiment Ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le  
centre administratif de l'état civil vaudois et autres locaux administratifs**

du 25 novembre 2008

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'ouvrage de CHF 2'850'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition ainsi que les travaux de restructuration et d'assainissement du bâtiment ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le centre administratif de l'état civil vaudois et autres locaux administratifs.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 1'565'000.- est destiné à financer les transformations immobilières de changement d'affectation. Il sera amorti en 20 ans.

**Art. 4**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 1'275'000.- est destiné à financer les transformations immobilières de remise en état. Il sera amorti en 10 ans.

**Art. 5**

<sup>1</sup> Un montant de CHF 10'000.- est destiné à financer les transformations mobilières. Il sera amorti en 5 ans.

**Art. 6**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2008.

Le président  
du Grand Conseil :

(L.S.)

*J. Perrin*

Le président :

(L.S.)

*P. Broulis*

Le secrétaire général  
du Grand Conseil :

*O. Rapin*

Le chancelier :

*V. Grandjean*